



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

**DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AGRÉMENT POUR  
L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT ASSOCIATIF DE LA  
CONDUITE AUTOMOBILE ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
*Article 5 de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif aux conditions  
d'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à  
la conduire et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou  
la réinsertion sociale ou professionnelle*

Je soussigné(e), .....

*(Prénom / Nom de Naissance / Ép.-Div.-Vve. / Nom d'Usage)*

Né(e) le .....

à .....

Domicilié à : .....

*(VILLE)*

*(CODE – DÉPARTEMENT)*

*(PAYS)*

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

.....

N° Tél : .....

Mail : .....

**Sollicite le renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'un établissement associatif de la conduite automobile et la sécurité routière.**

**Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande, ainsi que l'authenticité des documents que j'y joins.**

**Je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir dans mon établissement.**

À ....., le .....

**Signature :**



## COMPOSITION DU DOSSIER

- Demande datée et signée sur le formulaire (ci-dessus) ;
- La liste de tous les enseignants attachés à l'établissement ainsi que leur lieu de domicile ;
- Photocopie recto-verso de l'autorisation d'enseigner de chaque enseignant ;
- Photocopie de la justification de la propriété ou de la location des véhicules d'enseignement ;
- Photocopie des attestations d'assurance des véhicules d'enseignement ;

***Nota bene : Vous devez demander le renouvellement de l'agrément au minimum deux mois avant la date de fin de validité.***

*Article 4 de l'arrêté du 8 janvier 2001, l'association doit adresser au préfet, chaque année, avant le 31 mars, un rapport d'activité concernant la formation à la conduite et à la sécurité routière de l'année antérieure et une copie de la convention ou des décisions d'attribution de subventions de l'année en cours.*

**Dossier à déposer ou à envoyer à :** Direction Départementale des Territoires – Prévention des Risques et Animation Territoriale – Éducation Routière – 20 rue de la Providence – BP 80523 – 86020 POITIERS  
Tél : 05 49 54 77 48